



**DELIBERATION
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Centre Communal d'Action Sociale
n° 2023-006
Département des Alpes-Maritimes**

REUNION DU : Vendredi 27 octobre 2023

Nombre de Membres

En exercice : 9
Présents : 6
Représenté : 2
Absents : 1
Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept octobre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la Présidence de Madame Catherine BOUILLO-MEYER, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Date convocation :
12/10/2023

PRESENTS A LA SEANCE : Catherine BOUILLO-MEYER, Sandra NIRANI, Sophie VILLEVAL, Mireille RAYBAUD, Sophie PEDRONO, Monsieur Didier MASSON.

Date d'affichage :
12/10/2023

REPRESENTES : Mesdames Annie BRUNO (pouvoir à Catherine BOUILLO-MYER), Madame Fabienne MANZONE (pouvoir à Sophie VILLEVAL).

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Christian ZEDET

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sophie Villeval.

OBJET
**Décision
modificative n°1 du
budget du C.C.A.S.**

Madame Catherine BOUILLO-MEYER, Vice-présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, fait part aux membres du Conseil d'administration du C.C.A.S. des modifications budgétaires du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 202 qu'il convient d'adopter.

Afin de permettre une bonne exécution budgétaire, il convient de procéder aux ajustements suivants au budget 2023 tenant compte des éléments suivants :

En raison de la crise sanitaire, le traditionnel repas des aînés n'a pas été reconduit depuis l'année 2020. Cette année, au moment du vote du budget, nous n'avions pas suffisamment de recul par rapport à cette épidémie, cette dépense n'a donc pas été inscrite au budget 2023. Désormais la COVID-19 maîtrisée, le repas des aînés a de nouveau pu être organisé. Le budget total des dépenses restant maîtrisé, les crédits manquants sur le chapitre 011 sont pris sur le chapitre 65 pour un montant de 1 200 €.

Madame Catherine BOUILLO-MEYER propose aux membres du Conseil d'Administration d'adopter les modifications budgétaires du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2023 comme suit :

DEPENSES

Chap	Art.	Libellé de l'article/enveloppe	Montant total voté 2023 avant DM 1	Montant proposé DM1	TOTAL Crédits votés
	60623	ALIMENTATION	500,00 €	120,00 €	620,00 €
	60632	Fournitures de petit équipement	0,00 €	10,00 €	10,00 €
	6064	Fournitures administratives	50,00 €	-50,00 €	0,00 €
	6223	Fêtes et cérémonies	2 300,00 €	-1 800,00 €	500,00 €
	6234	RECEPTIONS	1 200,00 €	4 900,00 €	6 100,00 €
	6235	CATALOGUES, IMPRIMERIES ET PUBLICATIONS	0,00 €	70,00 €	70,00 €
	6245	TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES A LA COLLECTIVITE	100,00 €	-100,00 €	0,00 €
	6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	300,00 €	-300,00 €	0,00 €
	6288	AUTRES	2 300,00 €	-1 650,00 €	650,00 €
SOUS-TOTAL DEPENSES CHAPITRE 011			6 750,00 €	1 200,00 €	7 950,00 €
65	65133	SECOURS D'URGENCE	5 000,00 €	-1 700,00 €	3 300,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	657382	ORGANISMES PUBLICS DIVERS	1 000,00 €	500,00 €	1 500,00 €
SOUS-TOTAL DEPENSES CHAPITRE 65			6 000,00 €	-1 200,00 €	4 800,00 €
Sous-total opérations réelles			12 750,00 €	0,00 €	12 750,00 €
TOTAL GENERAL DEPENSES ORDRE + REELLES				0,00 €	

006-260601745-20231027-2023_006-BF
 Reçu le 06/11/2023
 AR Prefecture
 CHARGES A CARACTERE GENERAL

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration DECIDE à l'unanimité :

- d'ADOPTER les modifications budgétaires du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2023 comme présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
 Le Président du C.C.A.S.,
 Christian ZEDET

